

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

**Autorisation de défilé le vendredi 25 avril 2025
pour le carnaval des écoles Ste-Anne et Jules Verne**

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande de défilé présentée par Amandine DURAND, de l'APE Le Nautilus Magali,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans
l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 - Est autorisé, le défilé organisé par la mairie de Brains, le Vendredi 25 avril 2024 de
18h00 à 20h00 à l'occasion du carnaval des écoles Jules Verne et Sainte-Anne, selon l'itinéraire
suivant :

**Départ esplanade devant bibliothèque
Rue des Clos Mats
Rue des Primevères
Rue des Prés
Rue Darius Milhaud
Rue John Dos Passos
Arrivée esplanade devant bibliothèque**

ARTICLE 2 - Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le bon
ordre, la sûreté du carnaval, la protection des carnavaliers, du public et des usagers des routes,
notamment en ce qui concerne le lieu de rassemblement, l'itinéraire et la dislocation.
La circulation sera interrompue sur les voies empruntées, au moment du passage du défilé, les
signaleurs et la signalisation provisoire seront mis en place par les organisateurs de la
manifestation.

ARTICLE 3 -Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUAYE
M. THIBAUD, directeur de l'école Jules Verne
Mme BIZEUL, directrice de l'école Sainte Anne
L'Adjointe à la vie Locale de la Commune de Brains.

Publié à la Mairie de Brains le 19 mars 2025

Fait à Brains le 18 mars 2025



Le Maire,
Laure BESLIER